

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués 2022

Jeudi 19 mai 2022, 18h15

Hotel Weisses Kreuz, Marktplatz 15, 3250 Lyss

Présidence :	Ralph Thomas, Président
Procès-verbal :	Fanny Farron, Co-Secrétaire
Communes présentes :	55: Aarberg, Arch, Barga, Bellmund, Biel/Bienne, Brügg, Brüttelen, Büren an der Aare, Cormoret, Cortébert, Courtelary, Erlach, Evillard, Gals, Gampelen, Grossaffoltern, Hagneck, Hermrigen, Jens, Kallnach, Kappelen, Lengnau, Ligerz, Loveresse, Lüscherz, Lyss, Meinisberg, Merzligen, Mörigen, Moutier, Nidau, Nods, Perrefitte, Péry-La Heutte, Petit-Val, Pieterlen, Plateau de Diesse, Port, Radelfingen, Rüti bei Büren, Safnern, Sauge, Scheuren, Schüpfen, Seedorf, Siselen, Studen, Täuffelen, Tavannes, Tramelan, Treiten, Valbirse, Villeret, Vinelz, Walperswil
Voix présentes :	70, majorité absolue 36
Communes excusées :	16: Aegerten, Belprahon, Bütigen, Court, Crémines, Diessbach, Finsterhennen, Ins, Mont-Tramelan, Oberwil bei Büren, Reconvilier, Schwadernau, Sonceboz-Sombeval, Sonvilier, Sutz-Lattrigen, Wengi
Communes absentes :	26: Bühl, Champez, Corcelles, Corgémont, Dotzigen, Epsach, Eschert, Grandval, Ipsach, La Ferrière, La Neuveville, Leuzigen, Meienried, Müntschemier, Orpund, Orvin, Rapperswil, Renan, Roches, Romont, Saicourt, Saint-Imier, Sorvilier, Tschugg, Twann-Tüscherz, Worben

Salutations

Ralph Thomas, Président de la CRT 1, ouvre l'assemblée et salue les délégués et les invités. Il salue en particulier M. Stefan Nobs, maire de Lyss, ainsi que les traductrices, Mesdames Hélène Béguin et Marie-Claire Blarer.

Au nom du conseil municipal, le maire Stefan Nobs souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette assemblée à Lyss. Il présente la commune de Lyss et quelques-unes de ses particularités.

Une présentation précède la partie officielle :

« Le financement des transports publics dans le canton de Berne »

Michael Knecht, de l'Office des transports publics et de la coordination des transports du Canton de Berne, présente le financement des transports publics (TP) dans le canton de Berne : Les contributions communales sont déterminées sur la base de l'offre des transports publics au sein d'une commune (2/3) et du nombre d'habitants (1/3). En règle générale, tout départ en TP donne lieu à l'attribution d'un point TP. Sur le réseau nocturne, ce sont les arrivées qui sont imputées en lieu et place des départs. La clé de répartition des coûts est révisée par l'OTP tous les deux ans puis est soumise par la CRT1 à la consultation des communes. Concernant le transport d'écoliers, M. Knecht rappelle qu'une autorisation cantonale est nécessaire pour le transport d'écoliers.

François Voiblet (Loveresse) souhaite savoir pourquoi les communes qui n'ont pas d'arrêts ou de desserte en TP comme Loveresse doivent quand même participer au financement des TP, ou le cas échéant, pourquoi Loveresse ne pourrait-elle bénéficier d'une ligne de bus puisqu'elle participe aux coûts TP. Michael Knecht explique que les coûts sont basés sur l'offre en TP certes, mais aussi selon le nombre d'habitants des communes. Tous les habitants paient une part car on peut supposer qu'un habitant, quel que soit son lieu de résidence, utilisera occasionnel-

lement les TP. Ce coût est toutefois moindre que le coût des arrêts TP. Cela est dicté selon la base légale. Ralph Thomas ajoute que le schéma d'offre régional, qui est élaboré tous les quatre ans, permet d'examiner les besoins en matière de nouvelles offres.

Ordre du jour

1. Election des scrutateurs et approbation des points de l'ordre du jour

Ralph Thomas rappelle que le nombre de voix par communes dépend du nombre d'habitants : 1 voix pour les communes de moins de 4'000 habitants (carton bleu), 2 voix pour les communes entre 4'000 et 10'000 habitants (carton jaune) ; seules Lyss possède 3 voix (carton orange) et Bienne 7 (carton rouge).

→ Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

2. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 05.05.2021

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 05.05.2021, qui a été envoyé avec l'invitation, ne suscite pas d'intervention.

→ Le procès-verbal du 05.05.2021 est approuvé à l'unanimité, avec une abstention.

3. Rapport d'activités et comptes 2021

Le document « Rapport d'activités et comptes 2021 » a été envoyé avec l'invitation. Le rapport d'activités ne suscite pas de remarques. Concernant les comptes, Ralph Thomas résume les points les plus importants :

- il y a eu moins de dépenses pour le secrétariat et les frais de traduction ;
- certaines études ont demandé un peu plus de dépenses alors que d'autres ont été annulées (lignes de bus locales Moutier non mis à contribution en 2021), ce qui n'est pas forcément étonnant car le budget 2021 est décidé en mai 2020 et des choses peuvent différer dans l'année ;
- avec les différences engendrées, trois nouvelles études non budgétisées ont pu démarrer en 2022 (schéma d'offre Frienisberg, amélioration des TP dans les zones rurales, horaire 2035 : lignes 225-226) ;
- l'excédent de produits s'élève à 6'904 CHF, avec 92'310 CHF comme contribution du Canton et 29'972 CHF comme contribution de tiers. Le capital propre s'élève ainsi à 41'615 CHF.

Ralph Thomas se réfère au rapport des vérificateurs envoyé avec l'invitation, qui confirme l'exactitude des comptes. La discussion n'est pas demandée.

→ Le rapport d'activités, les comptes 2021 et le rapport des vérificateurs sont approuvés à l'unanimité.
La décharge est accordée au comité.

4. Rapport sur les activités en cours en 2022

Fanny Farron und Thomas Berz résument les principaux travaux effectués par la CRT 1 en 2022 :

- Concept TP 2035 Bienne et environs : cette étude, financée et développée conjointement par la CRT 1 et la Ville de Bienne, doit montrer le développement des TP à Bienne et dans l'agglomération (réseau urbain, réseau régional, étapes de mise en œuvre). Elle devrait se clore prochainement par une consultation publique, probablement à l'automne 2022.
- Concept bus rive nord du lac de Bienne et Plateau de Diesse : suite à la suppression de la halte ferroviaire de Gléresse après la mise en service du tunnel ferroviaire en décembre 2026, une étude a été lancée par la CRT1 pour repenser la desserte de la région. La consultation publique pour ce concept de bus a démarré aujourd'hui, elle se déroulera du 19 mai au 8 juillet 2022 ; les communes et la population concernées sont invitées à s'exprimer sur ce concept.
- Amélioration des TP dans les zones rurales : cette étude est réalisée conjointement par quatre régions (Berne-Mittelland, Oberaargau, Oberland Ouest et CRT1) qui forment le périmètre de l'étude. Non centrée sur un périmètre précis mais sur l'ensemble du canton, l'objectif est d'obtenir une grille d'analyse avec des données de base pour identifier des solutions pour améliorer et renforcer le système de TP dans les zones qui ne sont pas ou insuffisamment accessibles en TP.
- Concept bus Moutier : le schéma d'offre régional 2022-2025 a révélé que la demande sur certaines lignes de bus ne répond pas aux attentes et qu'un réexamen général de l'offre est nécessaire. La planification a notam-

ment été reportée suite à la décision de changement d'appartenance cantonale de Moutier, puisque des changements qui pourraient intervenir au niveau scolaire et/ou administratif pourraient influencer l'utilisation des transports publics. Les modalités de cette étude devraient être clarifiées cet automne avec le Canton du Jura et la Ville de Moutier et l'étude pourra ensuite être lancée.

- Concept bus Grenchen : le Canton de Soleure a le lead sur cette étude, mais la CRT1 participe à cette dernière car deux lignes concernent son périmètre. Il est donc important d'avoir une coordination pour développer le réseau « des deux côtés ».
- Concept bus Frienisberg : cette étude est réalisée conjointement par la Conférence régionale de Berne-Mittelland et la CRT 1. Le concept vise une amélioration du réseau ainsi que de nouvelles lignes. Une consultation publique est prévue à l'automne 2022.
- Concept bus Anet/Cerlier: dans le cadre du schéma d'offre régional 2022-2025, il y a déjà eu des retours par rapport à ce concept, les communes et les entreprises de transport ont proposé diverses améliorations de l'offre pour le rail et le bus.
- Schéma d'offre ligne de nuit : cette étude n'a pas encore débuté. Après l'introduction d'un nouveau concept pour les lignes de nuit dans la région de Berne, la RVK 1 examinera si une révision de l'offre est nécessaire dans la région Bienne-Seeland-Jura bernois.
- SRO 2026-2029 : tous les quatre ans, la RVK 1 élabore le concept d'offre régional pour les transports publics. Les travaux débuteront en 2022 et se concentreront sur l'année 2023.

Agathe Tillmann (Hagneck) demande si l'étude pour un bus citoyen Kallnach-Niederried-Golaten est incluse dans le schéma d'offre de Frienisberg. Thomas Berz confirme.

Urs Lauper (Kallnach) demande quand la nouvelle ligne Kallnach-Niederried-Golaten-Kerzers pourrait être mise en place. Thomas Berz explique qu'une nouvelle ligne doit être demandée au canton dans le schéma d'offre régional 2026-2029. La date de mise en œuvre la plus proche serait 2026. En tant que bus citoyen, l'offre pourrait éventuellement démarrer plus tôt.

Matthias Bickel (Walperswil) s'enquiert de la réponse aux questions posées par écrit sur le schéma d'offre de Frienisberg. T. Berz informe qu'un retour suivra.

5. Programme de travail et budget 2023

Ralph Thomas indique que les travaux prévus en 2023 ont été détaillés dans le programme de travail, des ajustements étant possibles en cours d'année. Le budget 2023 prévoit 40'000 CHF pour l'étude Moutier et 85'000 CHF pour le concept d'offre régional (SOR). Si tous les moyens ne sont pas nécessaires, ils peuvent être utilisés pour les premiers besoins identifiés dans le SOR ou pour d'autres planifications, par ex. pour un concept de mobilité pour le site de Bellelay. Cette étude n'a pas été intégrée dans le budget 2023, car il n'y avait pas encore de projet concret.

Ralph Thomas relève également que les données relatives aux fonds propres figurant à la page 4 du programme de travail sont erronées et présente les chiffres corrects :

Konto Compte	Bezeichnung Descriptif	Budget Budget 2023	Prognose Pronostic 2022	Budget Budget 2022	Rechnung Compte 2021
	Eigenkapital / Fonds propres (modifications / version envoyée)	33'420.30	48'970.30	40'862.95	41'615.45

Comme la RVK 1 dispose de suffisamment de réserves et ne souhaite pas augmenter ses fonds propres, le budget 2023 prévoit un excédent de dépenses de 15 550 CHF.

Christian Poma (Moutier) demande quelle sera la contribution de la commune pour l'étude Moutier en 2023, car le budget doit être validé prochainement. R. Thomas explique que cela dépend des modalités qui seront discutées entre les deux cantons et Moutier ; cette première discussion devrait pouvoir se faire à l'automne.

→ Le programm de travail et budget 2023 est approuvé à l'unanimité.

6. Election d'un remplaçant au comité, représentant seeland.biel/bienne

Ralph Thomas rappelle la décision prise en 2019 d'introduire une période de quatre ans pour le comité ; la période actuelle est 2020-2023. Christine Jakob a représenté seeland.biel/bienne au comité jusque fin 2021 puis a démissionné. Aujourd'hui, Manuela Perny se présente comme représentante de seeland.biel/bienne pour la période d'élection 2020-2023.

M. Perny, maire de Walperswil, se présente. Très intéressée par la problématique des transports publics, elle explique que sa commune est très impliquée dans cette thématique. Elle fait part de son souhait de représenter seeland.biel/bienne au sein du comité. Ralph Thomas remercie la candidate de son intérêt et demande aux délégués d'accepter sa candidature.

→ Manuela Perny est élue à l'unanimité comme représentante de seeland.biel/bienne au comité pour la période 2020-2023.

7. Informations

Thomas Berz informe qu'en août sera transmise la nouvelle clé de répartition des coûts pour les TP 2023/2024 (bien que cette période ne soit pas idéale, la CRT1 n'a pas d'influence sur le moment où ces nouveaux coûts sont transmis). Le secrétariat de la CRT 1 se tiendra à disposition s'il y a des questions ou remarques.

8. Divers

Aucun

Ralph Thomas clôt la partie officielle de l'assemblée générale à 19h30.

La réunion se termine par un apéritif offert avec l'aimable participation de la commune de Lyss.

Ce procès-verbal est approuvé par le comité lors de sa séance du 28 juin 2022 à l'attention de l'assemblée générale 2023.

Le président:
Ralph Thomas

Pour le procès-verbal:
Fanny Farron / Thomas Berz